

**COMPTE RENDU
DU COMITE SYNDICAL DU 20 JANVIER 2022**
Collège « compétences obligatoires » et Collège « compétence à la carte »

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 20 janvier, le comité syndical du Syndicat Départemental de l'eau de la Manche, composé des 2 collèges, s'est réuni à SAINT AUBIN DE TERREGATTE dans les locaux du secteur Sud du SDeau50 sous la présidence de Monsieur Jacky BOUVET.

Collège « compétences obligatoires » au sens de l'article 6.2 des statuts du SDeau50						
Catégorie	Titulaires	P	E	Suppléants	P	E
Producteurs moins de 1 000 000 m ³	MAUDUIT Françoise	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	DESMOTTES Gilles	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	PAREY Guy	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	LEROUX Pascal	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Saint Lô Agglo	LANGLOIS Pascal	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	LEROUXEL Jean-Luc	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	EUDES Alain	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	FOLLAIN Eric	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	JANNIERE Louis	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	QUINETTE Dominique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	CULLERON Samuel	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Poste vacant	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
SMPEP Isthme du Cotentin	LAUNEY Jean-Luc	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	BALLEY Olivier	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	GRAWITZ Xavier	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	BRIERE Sébastien	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	EURAS Simone	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	MINERBE Alain	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	LEVILLAIN Lionel	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	LEFEBVRE Jean-Louis	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
SMPGA	RAILLIET Vincent	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	DULIN Denis	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	MARGOLLE Anne	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	HERBERT Georges	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	THEAULT Chantal	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	GUERLAVAIS David	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	LAINE Hervé	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PICOT Michel	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
SDeau50-6.3 - MSMN	BOUVET Jacky	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	HAMARD Jean-Vital	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	BICHON Vincent	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	LABICHE Isabelle	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	JUQUIN David	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	LAINE Hervé	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	AUBRAYS Philippe	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	FAUCON Philippe	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
SDeau50-6.3 - CMB	NICOLAS David	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	RABASTE Yann	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	GUILLE Hervé	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	BOUILLON Emmanuelle	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	BIDOT Jacky	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	DOYERE Joël	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
SDeau50-6.3 - DTI	BOURDIN Jean-Dominique	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	BELLE Jean-Pierre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	HEUZE Chantal	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	MOISSERON Franck	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
SDeau50-6.3 - SLA	LEROUXEL Jean-Luc	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	VIRLOUVET Jérôme	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
SDeau50-6.3 - CE "BC"	LANGLOIS Alain	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	RENOUARD Guillaume	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
SDeau50-6.3 - CE "COCM"	LEMOIGNE Henri	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	LEFORESTIER Noëlle	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	MARESCQ Roland	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	BEUVE Joël	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
SDeau50-6.3 - CE "GTM"	PAYEN Jean-Paul	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	LECUREUIL Daniel	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
SDeau50-6.3 - CE "CC VI"	GRENTE Michel	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	BOSSARD Serge	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Nombre de membres : 29

Nombre de présents : 17

Nombre de pouvoirs : 2

Nombre de votants : 19

Ont donné pouvoir

- M. LEVILLAIN Lionel à M. GRAWITZ Xavier
- M. LEMOIGNE Henri à M. Jacky BOUVET

☑¹ – suppléant sans droit de vote du fait de la présence du titulaire

Collège « compétence à la carte » au sens de l'article 6.3 des statuts du SDeau50							
	Catégorie	Titulaires	P	E	Suppléants	P	E
CENTRE	CLEP Agon	GUILLOTTE Hubert	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	LEBRETON Delphine	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	CLEP Bréhal	LEUREUIL Daniel	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	DAVAL Arnaud	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	CLEP Cerisy la S.	SIMEON Didier	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	LEJOLIVET Alain	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	CLEP Coutances	BOURDIN Jean-Dominique	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	PITOIS Gaëtane	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	CLEP Créances P.	LEMOIGNE Henri	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	LEFORESTIER Noëlle	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	CLEP Gavray	DE PAEPE Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	LETILLIER Joseph	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	CLEP Gièze	GRENTE Michel	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	JOULAN Jean-Pierre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	CLEP Lessay	MARESCQ Roland	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	LECONTE Ludovic	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	CLEP Montbray	MANSON Pierre	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Poste vacant	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	CLEP Montmartin-Cérences	GUILLE Hervé	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	DOYERE Joël	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		HERME Michel	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	MALHERBE Bernard	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	CLEP Montpinchon	LEDOUX Didier	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	HUREL Grégory	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	CLEP St Malo L.	GOUX Christian	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	BELLE Jean-Pierre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	CLEP St Pierre C.	GALBADON Grégory	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	LESUEUR Francis	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	CLEP St Sauveur	BEUVE Joël	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	BARBET Pascal	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	CLEP Sainteny	LANGLOIS Alain	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	SOPHIE Bertrand	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	CLEP Tribehou	TURPIN Yves	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	LALANDE Frédéric	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	CLEP Villedieu O.	LETILLIER Joseph	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	CAHU Françoise	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	SUD	CLEP Avranches E.	CHARUEL Jean-Claude	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	POIDEVIN Gilbert	<input type="checkbox"/>
CLEP Baie Bocage		RABASTE Yann	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	CHEYMOL Claude	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		CHARTRAIN Joël	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	FAUCHON Willy	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
CLEP Brécey		DUBOURG Bertrand	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	HAMARD Jean-Vital	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
CLEP Chaise B.		SADIMAN Thierry	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PICHARD David	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
CLEP Gathemo		ERRARD Rachel	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	ERRARD Christelle	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
CLEP Pontorson		BICHON Vincent	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	BELLOIR André-Jean	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
CLEP Reffuveille		VARY Jacques	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	AUGEARD Jean-Louis	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
CLEP St Hilaire		BOUVET Jacky	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	LEMONNIER Catherine	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		CAILLOT Eric	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	HEURTIER-GUEGUEN Serge	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
CLEP St Loup		GENIN Nathalie	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	PINSON Dominique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
CLEP Sourdeval		GOHORY Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	LELOGEAIS Roger	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
CLEP Villedieu S.	BOSSARD Serge	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	GUILLAUME Nicolas	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
EPCI-FP dotés de la compétence "eau potable"	SDeau50-6.3 - MSMN	BOUVET Jacky	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	HAMARD Jean-Vital	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		BICHON Vincent	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	LABICHE Isabelle	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		JUQUIN David	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	LAINÉ Hervé	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		AUBRAYS Philippe	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	FAUCON Philippe	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		NICOLAS David	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	RABASTE Yann	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	SDeau50-6.3 - CMB	GUILLE Hervé	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	BOUILLON Emmanuelle	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		BIDOT Jacky	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	DOYERE Joël	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		BOURDIN Jean-Dominique	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	BELLE Jean-Pierre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	SDeau50-6.3 - DTI	HEUZE Chantal	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	MOISSERON Franck	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	SDeau50-6.3 - SLA	LEROUXEL Jean-Luc	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	VIRLOUVET Jérôme	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Nombre de membres : 41

Nombre de présents : 30

Nombre de pouvoirs : 2

Nombre de votants : 32

Ont donné pouvoir :

- M. LEMOIGNE Henri à M. BOUVET Jacky
- M. CAILLOT Eric à M. JUQUIN David

¹ – suppléant sans droit de vote du fait de la présence du titulaire

	Collège « compétences obligatoires »	Collège « compétence à la carte »	TOTAL
Nombre de membres	29	41	70
Nombre de présents :	17	30	47
Nombre de pouvoirs :	2	2	4
Nombre de votants :	19	32	51

Secrétaire de séance : Roland MARESCQ

Assistaient également : Du Syndicat Départemental de l'Eau de la Manche : Bernard AUDRIC, Isabelle GIRARD, Floriane DIXNEUF, Mickaël HAMEL.

Monsieur le Président accueille les membres du comité syndical et procède à l'appel.

1 – Approbation du compte rendu du comité syndical du 25 novembre 2021

Le compte rendu de la réunion du comité syndical du 25 novembre 2021 est adopté à l'unanimité.

2 – Désignation du secrétaire séance

Sur proposition du Président, Roland MARESCQ est désigné, à l'unanimité des élus du comité syndical, secrétaire de séance.

FINANCES

3 – Débat d'Orientations Budgétaires 2022

Monsieur le Président rappelle que conformément aux articles L 2312-1 et D 2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le comité syndical du SDeau50 doit, dans un délai de deux mois précédent l'examen du budget et son vote, tenir un Débat d'Orientations Budgétaires.

Monsieur le Président précise que le rapport présentant les orientations budgétaires pour l'année 2022 a été adressé avec la convocation pour la réunion du comité syndical.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L2312-1 et D 2312-3,

Vu le rapport relatif aux orientations budgétaires 2022 présenté par Monsieur le Président,

Vu l'avis favorable de la commission des finances en date du 6 janvier 2022,

Vincent RAILLET demande à quoi correspond le montant des 100 000 € affectés aux modélisations des débits des cours d'eau du Sud Manche (page 5 du DOB).

Mickaël HAMEL précise que le montant de 100 000 € inscrits, correspond au financement d'un étudiant en thèse est (un thésard étant un salarié). Des études supplémentaires s'ajoutent au financement de l'étudiant.

Vincent RAILLET demande si le SDeau50 bénéficie de subventions.

Mickaël Hamel confirme la participation de l'Agence de l'Eau à hauteur de 50%.

Françoise Gohory sollicite des informations complémentaires quant à la liaison Mortain / Saint-Barthélemy notamment quant à la prise en charge financière par le CLEP de Saint Hilaire.

Isabelle GIRARD confirme que la compétence appartient au SDeau50 et qu'il n'y a aucune incidence sur le budget de la commune.

Vincent BICHON s'interroge sur la gérance et la régie et la présence d'un seul budget Régie.

Isabelle GIRARD précise que le budget Régie comprend la gérance et la régie (à savoir les CLEP en régie et en gérance). Pour la gérance, nous retrouvons principalement la dépense concernant la rémunération du prestataire.

Vincent BICHON demande quelle différence est faite entre la gérance et l'exploitation.

Isabelle GIRARD explique que la principale dépense relative à la rémunération du gérant correspond au budget annexe « régie exploitation » alors que le budget annexe « service eau » concerne principalement les travaux d'investissements en matière de réseaux et d'équipement. Il comprend également les opérations de production, de traitement et de distribution de l'eau potable décidés par chaque CLEP quel que soit le mode de gestion retenu. Il est financé principalement par les redevances versées par les délégataires, les ventes d'eau aux abonnés, les subventions, les excédents et les emprunts

Jean-Luc LEROUXEL sollicite les orientations préalables de l'étude sur le mode de gestion.

Jacky BOUVET et David JUQUIN précisent que chaque CLEP a son histoire, chaque CLEP a son budget (soit 48) avec des modes de gestion différents. La finalité de cet audit est de trouver une organisation pour ne plus conserver les 48 budgets analytiques à gérer. C'est pourquoi, il y a aura une évolution du périmètre de certains CLEP. L'étude doit amener le SDeau50 à prendre des décisions sur les modes de gestion. Le but étant de disposer d'une projection sur les 10 années à venir.

Jacques VARY s'interroge sur la compétence assainissement pour tout le territoire du Département.

David JUQUIN informe qu'une réflexion est en cours sur certaines parties du territoire. Si l'on prend l'exemple de la Communauté d'Agglomération Mont Saint-Michel Normandie, la compétence assainissement lui appartient. Des choix seront à faire en 2026, d'où la nécessité de l'étude en cours.

Vincent BICHON remarque que chaque CLEP a l'autonomie pour arbitrer entre l'exploitation et le budget service, et s'étonne du déséquilibre.

Isabelle GIRARD précise qu'il n'y a pas le même nombre de CLEP et qu'il est difficile d'équilibrer selon les CLEP.

Vincent BICHON propose de mettre en place une ligne directrice puisque les anciennes régies ne fonctionnaient qu'avec un seul budget.

Isabelle GIRARD indique que la répartition a été faite selon le besoin de financement de chaque CLEP en fonction de leurs dépenses et recettes dont ils disposaient ou en avaient la charge au moment de la construction budgétaire.

Après en avoir délibéré (Délibération n°OC2022-01-20-01), à l'unanimité, le Comité Syndical, décide :

- **D'attester de la tenue d'un Débat d'Orientations Budgétaires le 20 janvier 2022 concernant le budget principal et ses budgets annexes pour l'exercice 2022.**

Ressources Humaines

4 – Suppression des emplois inoccupés

Monsieur le Président rappelle que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Monsieur le Président ajoute qu'en cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

Vu l'article 34 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu l'article 97 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale

Vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 8 décembre 2021,

Après en avoir délibéré (Délibération n°OC2022-01-20-02), à l'unanimité, le comité syndical décide :

- **De supprimer les emplois suivants :**
 - **un emploi non permanent inoccupé d'ingénieur à temps complet (35h/35h) (basé au Siège du Syndicat)**
 - **des emplois permanents inoccupés suite aux avancements de grade 2021 :**
 - 3 emplois d'agent de maîtrise à temps complet (35h/35h) (basés dans le Secteur Sud)
 - 1 emploi de technicien à temps complet (35h/35h) (basé dans le Secteur Sud)
 - 1 emploi d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet (35h/35h) (basé dans le Secteur Centre)
 - 1 emploi d'adjoint technique à temps complet (35h/35h) (basé dans le Secteur Centre)
 - 1 emploi d'ingénieur à temps complet (35h/35h) (basé au Siège)
 - 1 emploi d'adjoint administratif à temps complet (35h/35h) (basé au Siège)

- 1 emploi de rédacteur à temps complet (35h/35h) (basé au Siège)
- **Des emplois permanents inoccupés à la suite de la démission d'agents, au départ en retraite d'agents ou au remplacement d'un emploi par un emploi d'une durée hebdomadaire différente :**
 - 1 emploi d'adjoint administratif à temps non complet (11h/35h) (basé dans le Secteur Sud)
 - 1 emploi de rédacteur principal de 2^{ème} classe à temps non complet (4h15min/35h) (basé dans le Secteur Sud)
 - 1 emploi de secrétaire de mairie à temps non complet (24h/35h) (basé dans le Secteur Sud)
 - 1 emploi de secrétaire de mairie à temps non complet (11h40min/35h) (basé dans le Secteur Centre)
 - 1 emploi de technicien principal de 2^{ème} classe à temps complet (35h/35h) (basé au Siège)
 - 1 emploi d'ingénieur principal à temps complet (35h/35h) (basé au Siège)
 - 1 emploi d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps non complet (28h/35h) (basé au Siège)
 - 1 emploi de rédacteur à temps non complet (4h/35h) (basé au Siège)
- **De modifier le tableau des emplois,**

De donner tous pouvoirs à Monsieur le Président pour mettre en œuvre cette décision et pour signer les documents afférents au dossier.

5 – Création d'un emploi d'agent d'exploitation de la Régie à temps complet de droit privé en contrat à durée indéterminée

Monsieur le Président informe les élus du Comité Syndical qu'un agent d'exploitation fonctionnaire affecté à la régie du SDeau50 dans le secteur Sud Manche va muter à compter du 1^{er} février 2022. Il convient donc d'assurer son remplacement.

Monsieur le Président rappelle que le SDeau50 dispose d'une régie d'exploitation dotée de l'autonomie financière, les nouveaux recrutements devant se faire selon le statut du droit privé.

Monsieur le Président propose aux membres du Comité Syndical, la création d'un emploi de droit privé à temps complet (35h/35h par semaine) d'un agent d'exploitation de la régie affecté au secteur Sud Manche. Ce poste est à pourvoir en contrat à durée indéterminée.

Après en avoir délibéré (Délibération n°OC2022-01-20-03), à l'unanimité, le Comité Syndical décide :

- **De créer un emploi de droit privé à temps complet (35h/35h par semaine) d'agent d'exploitation de la régie, à pourvoir en contrat à durée indéterminée,**
- **D'autoriser Monsieur le Président à fixer dans le contrat de travail la rémunération au regard des fonctions exercées et de l'expérience professionnelle acquise,**
- **De modifier le tableau des emplois,**
- **D'inscrire les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de cet emploi au chapitre 012 du budget annexe « régie exploitation »,**
- **De donner tous pouvoirs à Monsieur le Président pour mettre en œuvre cette décision et pour signer les documents afférents au dossier,**

6 – Création d'un emploi permanent à temps complet de catégorie C ou de catégorie B de la filière administrative

Monsieur le Président informe les élus du Comité Syndical de la mutation d'un fonctionnaire titulaire d'un grade d'adjoint administratif à compter du 1^{er} janvier 2022 qui avait pour mission « référent budgétaire et comptable ».

Monsieur le Président propose de créer un emploi permanent de catégorie C sur le grade d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe ou d'adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe ou de catégorie B sur les grades de rédacteur territorial ou de rédacteur territorial principal de 2^{ème} classe ou de rédacteur territorial principal de 1^{ère} classe pour exercer les fonctions de référent budgétaire et comptable.

Monsieur le Président rappelle qu'en cas de recrutement infructueux de fonctionnaire pour exercer les fonctions de référent budgétaire et comptable, les fonctions peuvent être exercées par un contractuel relevant de la catégorie C ou B dans les conditions fixées à l'article 3-3, 2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 3-3 et 34,

Vu le décret n°2015-1912 du 29 décembre 2015 modifié portant diverses dispositions relatives aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Après en avoir délibéré (Délibération n°OC2022-01-20-04), à l'unanimité, le Comité Syndical décide :

- **De créer un emploi permanent à temps complet – 35h/35h par semaine, de catégorie C de la filière administrative sur le grade d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe ou d'adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe ou de catégorie B sur les grades de rédacteur territorial ou de rédacteur territorial principal de 2^{ème} classe ou de rédacteur territorial principal de 1^{ère} classe pour exercer les fonctions de référent budgétaire et comptable au siège du SDeau50.**
- **De préciser que l'emploi susmentionné pourra être pourvu par un agent contractuel en vertu d'un contrat à durée déterminée de 3 ans sur le fondement de l'article 3-3-2° de la loi n°84-53 modifiée. Dans ce cas, la rémunération sera fixée par le Président du SDeau50, en référence à l'échelle indiciaire du grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe ou d'adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe ou de rédacteur territorial ou de rédacteur territorial principal de 2^{ème} classe ou de rédacteur territorial principal de 1^{ère} classe en fonction de l'expérience de l'agent recruté.**
- **De modifier le tableau des emplois.**
- **D'inscrire les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de cet emploi au chapitre 012 du budget principal.**
- **De donner tous pouvoirs à Monsieur le Président pour mettre en œuvre cette décision et pour signer les documents afférents au dossier.**

7 – Création d'un emploi non permanent à temps complet de catégorie C de la filière administrative pour faire face à un accroissement temporaire d'activités

Monsieur le Président rappelle que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au comité syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Monsieur le Président explique la nécessité de créer un emploi non permanent d'adjoint administratif territorial à temps complet pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité au pôle « Finances ».

En effet, d'une part, deux assistantes de gestion budgétaire et comptable à temps non complet (28h/35h et 4h/35h), basées au siège du SDeau50, ont fait valoir leurs droits à la retraite à compter du 1^{er} janvier 2022 et la personne qui a été recrutée pour les remplacer arrivera à compter du 14 mars 2022.

D'autre part, un fonctionnaire titulaire d'un grade d'adjoint administratif, référent budgétaire et comptable, a muté à compter du 1^{er} janvier 2022 et n'est pas encore remplacée.

Monsieur le Président propose la création d'un emploi temporaire de catégorie C, de la filière administrative, sur le grade d'adjoint administratif territorial, à temps complet (35h / 35h par semaine), à compter du 1^{er} février 2022, pour l'exercice de fonctions d'assistante de gestion budgétaire et comptable afin de renforcer le pôle « Finances ».

L'agent contractuel sera rémunéré par référence à la grille indiciaire afférente au grade d'adjoint administratif territorial.

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3-I-1° et 34,

Vu le décret n°2015-1912 du 29 décembre 2015 modifié portant diverses dispositions relatives aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Après en avoir délibéré (Délibération n°OC2022-01-20-05), à l'unanimité, le comité syndical décide :

- **de créer un emploi de droit public non permanent à temps complet (35h/35h) de catégorie C, de la filière administrative, sur le grade d'adjoint administratif territorial, à compter du 1^{er} février 2022 jusqu'au 31 décembre 2022, à pourvoir en contrat à durée déterminée,**
- **de modifier le tableau des emplois,**
- **d'inscrire les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de cet emploi au chapitre 012,**
- **de donner tous pouvoirs à Monsieur le Président pour mettre en œuvre cette décision et pour signer les documents afférents au dossier.**

8 – Création d'un emploi permanent à temps complet de catégorie B de la filière administrative

Monsieur le Président expose que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Comité Syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Monsieur le Président rappelle que par délibération n°OC2021-06-17-06 du comité syndical en date du 17 juin 2021, il a été créé un emploi permanent à temps complet (35h/35h par semaine), de catégorie A de la filière administrative sur le grade d'attaché ou d'attaché principal pour exercer les fonctions de Responsable des Ressources Humaines afin de scinder le pôle « Administration Générale – Ressources Humaines ».

Monsieur le Président ajoute que fin août 2021, un appel à candidature a été lancé pour pourvoir ce poste. Il s'avère qu'une candidature d'un agent titulaire de la fonction publique territoriale correspond pleinement au profil recherché. Toutefois, cet agent est titulaire du grade de rédacteur principal de 1^{ère} classe.

Afin de pouvoir recruter cet agent, il est proposé de créer un emploi permanent de la filière administrative, de catégorie B à temps complet (35h/35h par semaine) sur le grade de rédacteur principal de 1^{ère} classe afin d'exercer les fonctions de Responsable des Ressources Humaines.

Monsieur le Président précise également que l'emploi permanent de catégorie A sur le grade d'attaché ou attaché principal à temps complet (35h/35h par semaine) créé le 17 juin 2021 par délibération n°OC2021-06-17-06 du comité syndical en date du 17 juin 2021 sera supprimé après avis du Comité Technique.

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
Vu la délibération n°OC2021-06-17-06 du comité syndical en date du 17 juin 2021,

Après en avoir délibéré (Délibération n°OC2022-01-20-06), à l'unanimité, le Comité Syndical décide :

- **De créer un emploi permanent à temps complet (35h/35h), de catégorie B relevant de la filière administrative sur le grade de rédacteur principal de 1^{ère} classe pour l'exercice des fonctions de Responsable des Ressources Humaines, à compter du 1^{er} avril 2022**
- **De modifier le tableau des emplois,**
- **D'inscrire les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de cet emploi au chapitre 012 du budget principal,**

De donner tous pouvoirs à Monsieur le Président pour mettre en œuvre cette décision et pour signer les documents afférents au dossier.

9 – Mise à jour du tableau des emplois

Monsieur le Président expose que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Comité Syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Monsieur le Président rappelle que les élus du comité syndical, depuis juin 2021, ont créé 22 emplois permanents ou non à temps complet ou non, et qu'il convient alors de mettre à jour le tableau des emplois pour tenir compte des créations et des suppressions de poste.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le tableau des emplois validé le 11 mars 2021 par la délibération OC2021-03-11-10,

Vu la délibération n°OC2021-06-17-06 du comité syndical en date du 17 juin 2021 portant création d'un emploi permanent à temps complet de droit public (35h/35h par semaine) de catégorie A de la filière administrative sur le grade d'attaché ou attaché principal,

Vu la délibération n°OC2021-06-17-07 du comité syndical en date du 17 juin 2021 portant création d'un emploi permanent à temps complet de droit public (35h/35h par semaine) de catégorie C de la filière technique sur le grade d'agent de maîtrise,

Vu la délibération n°OC2021-06-17-08 du comité syndical en date du 17 juin 2021 portant création d'un emploi de responsable de production secteur Sud Manche à temps complet de droit privé (35h/35h par semaine) en contrat à durée indéterminée,

Vu la délibération n°OC2021-06-17-09 du comité syndical en date du 17 juin 2021 portant création d'un emploi d'agent d'exploitation de la régie à temps complet de droit privé (35h/35h par semaine) en contrat à durée déterminée de six mois,

Vu la délibération n°OC2021-06-17-10 du comité syndical en date du 17 juin 2021 portant création d'un emploi permanent à temps non complet de droit public de catégorie C de la filière administrative (14h/35h) sur le grade d'adjoint administratif,

Vu la délibération n°OC2021-09-30-01 du comité syndical en date du 30 septembre 2021 portant création d'un emploi non permanent de droit public à temps complet (35h/35h par semaine) de catégorie A de la filière technique sur le grade d'ingénieur,

Vu la délibération n°OC2021-09-30-07 du comité syndical en date du 30 septembre 2021 portant création d'un emploi de chargé(e) de clientèle et facturation abonnés à temps complet de droit privé (35h/35h par semaine) en contrat à durée indéterminée,

Vu la délibération n°BS2021-11-18-01 du bureau syndical en date du 18 novembre 2021 portant création des emplois permanents de droit public à temps complet (35h/35h par semaine) suivants :

- un emploi de catégorie C sur le grade d'adjoint administratif principal de 2ème classe,
- un emploi de catégorie C sur le grade d'adjoint administratif principal de 1ère classe,
- un emploi de catégorie C sur le grade d'adjoint technique principal de 2ème classe,
- trois emplois de catégorie C sur le grade d'agent de maîtrise principal,
- un emploi de catégorie B sur le grade de rédacteur principal de 2ème classe,
- un emploi de catégorie B sur le grade de technicien principal de 2ème classe,
- un emploi de catégorie A sur le grade d'ingénieur principal.

Vu la délibération n°OC2021-11-25-08 du comité syndical en date du 25 novembre 2021 portant création de deux emplois permanents de droit public à temps complet (35h/35h par semaine) de catégorie A de la filière technique sur le grade d'ingénieur,

Vu la délibération n°OC2022-01-20-05 du comité syndical en date du 20 janvier 2022 portant création d'un emploi non permanent de droit public à temps complet (35h/35h par semaine) de catégorie C de la filière administrative sur le grade d'adjoint administratif territorial,

Vu la délibération n°OC2022-01-20-06 du comité syndical en date du 20 janvier 2022 portant création d'un emploi permanent de droit public à temps complet (35h/35h par semaine) de catégorie B de la filière administrative sur le grade de rédacteur principal de 1ère classe,

Vu la délibération n°OC2022-01-20-04 du comité syndical en date du 20 janvier 2022 portant création d'un emploi permanent de droit public à temps complet (35h/35h par semaine) de catégorie C ou de catégorie B de la filière administrative,

Vu la délibération n°OC2022-01-20-03 du comité syndical en date du 20 janvier 2022 portant création d'un emploi de droit privé d'agent d'exploitation de la régie à temps complet (35h/35h par semaine) en contrat à durée indéterminée,

Vu la délibération n°OC2022-01-20-02 du comité syndical en date du 20 janvier 2022 portant suppression des emplois inoccupés,

Après en avoir délibéré (Délibération n°OC2022-01-20-07) à l'unanimité, le Comité Syndical décide :

▪ D'approuver le tableau des emplois ci-après :

○ Emploi non permanent de droit public

Catégorie	Filière	Emploi non permanent créé	Quotité hebdo /35h	Lieu d'affectation	Nombre d'emplois	Pourvu	Non pourvu
C	Administrative	Adjoint administratif	35h	Siège	1	0	1

○ Emplois permanents de droit public

Catégorie	Filière	Emplois permanents créés	Quotité hebdo /35h	Lieu d'affectation	Nombre d'emplois	Pourvus	Non pourvus
C	Administrative	Adjoint administratif	14h	Secteur Sud	1	1	0
			35h	Secteur Sud	2	2	0
			35h	Siège	1	1	0
			35h	Secteur Centre	1	0	1
		Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	35h	Siège	1	1	0
			35h	Secteur Centre	1	1	0
			35h	Secteur Sud	1	1	0
		Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	35h	Secteur Centre	2	2	0
			22h	Secteur Centre	1	1	0
			35h	Secteur Sud	2	2	0
Catégorie	Filière	Emplois permanents créés	Quotité hebdo /35h	Lieu d'affectation	Nombre d'emplois	Pourvus	Non pourvus
C	Technique	Adjoint technique	35h	Secteur Centre	2	2	0
			35h	Secteur Sud	2	2	0
			10h	Secteur Sud	1	1	0
			2h	Secteur Sud	1	1	0
		Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	35h	Secteur Centre	1	1	0
			35h	Secteur Sud	1	1	0
		Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	35h	Secteur Centre	1	1	0
			35h	Secteur Sud	2	2	0
		Agent de maîtrise	35h	Secteur Centre	2	2	0
			35h	Secteur Sud	2	2	0
		Agent de maîtrise principal	35h	Secteur Centre	1	1	0
			35h	Secteur Sud	6	6	0
		B	Administrative	Rédacteur	35h	Secteur Sud	1
Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	35h			Siège	2	2	0
Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	35h			Siège	3	2	1
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe ou rédacteur ou rédacteur principal de 2 ^{ème} classe ou rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	35h			Siège	1	0	1
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe ou adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe ou rédacteur ou rédacteur principal de 2 ^{ème}	35h			Siège	1	0	1

		classe ou rédacteur principal de 1 ^{ère} classe					
	Technique	Technicien	35h	Secteur Centre	1	1	0
		Technicien principal 2 ^{ème} classe	35h	Secteur Sud	2	2	0
		Technicien principal 1 ^{ère} classe	35h	Secteur Sud	1	1	0
		Technicien ou Technicien principal 2 ^{ème} classe ou Technicien principal 1 ^{ère} classe	35h	Siège	1	0	1
		Ingénieur en chef	35h	Siège	1	1	0
	Emploi fonctionnel : DGS		35h	Siège	1	1	0

Catégorie	Filière	Emplois permanents créés	Quotité hebdo /35h	Lieu d'affectation	Nombre d'emplois	Pourvus	Non pourvus	
A	Administrative	Attaché ou attaché principal	35h	Siège	1	0	1	
		Attaché principal	35h	Siège	1	1	0	
		Attaché	35h	Siège	1	1	0	
	Technique	Ingénieur		35h	Siège	5	2	3
					Secteur Centre	1	1	0
		Ingénieur principal		35h	Siège	3	3	0
					Secteur Centre	1	1	0
					Secteur Sud	1	1	0
	Ingénieur ou ingénieur principal		35h	Secteur Sud	1	0	1	

○ **Emploi non permanent de droit privé : Régie**

Filière	Emploi non permanent créé	Quotité hebdo /35h	Lieu d'affectation	Nombre d'emplois	Pourvu	Non pourvu
Technique	Agent d'exploitation régie – cdd	35h	Secteur Centre	1	1	0

○ **Emplois permanents de droit privé : Régie**

Filière	Emplois permanents créés	Quotité hebdo /35h	Lieu d'affectation	Nombre d'emplois	Pourvus	Non pourvus
Administrative	Chargée de clientèle et facturation abonnés	35h	Secteur Centre	1	1	0
		35h	Secteur Sud	1	1	0
Technique	Responsable d'exploitation régie	35h	Secteur Centre	1	1	0
		35h	Secteur Sud	1	0	1
	Responsable de production régie	35h	Secteur Sud	1	0	1
	Responsable support technique régie	35h	Siège	1	1	0
	Agent d'exploitation régie	35h	Secteur Centre	3	2	1
35h		Secteur Sud	4	2	2	

- **De donner tous pouvoirs à Monsieur le Président pour mettre en œuvre cette décision et pour signer les documents afférents au dossier.**


Monsieur le Président informe les membres du comité syndical que les sujets à l'ordre du jour faisant l'objet de délibérations sont épuisés.

Monsieur le Président informe les membres du comité syndical des décisions qu'il a prises en vertu des délégations données.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15h30 min.

Fait à Saint Aubin de Terregatte, le 20 janvier 2022

Le secrétaire de séance



Roland MARESCQ

Le Président du Syndicat Départemental
de l'eau de la Manche

